

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 9 avril 2021

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

- 21/134 Procès-verbal de la séance du 05 février 2021.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 février 2021.
- 21/135 Compte-rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
Le Conseil municipal prend acte Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 21/136 Commissions Municipales - Composition - Modification.**
Adoptée à l'unanimité A la suite d'une demande du groupe Faire Respirer Lille, il est demandé au Conseil Municipal de modifier la composition des commissions municipales permanentes, fixée par délibération n° 20/253 du 10 juillet 2020, modifiée par délibération n° 21/3 du 05 février 2021.
- 21/137 Comité consultatif d'Ethique et de Transparence - Composition - Désignation des personnalités extérieures.**
Adoptée à l'unanimité Dans le sillage des actions déjà mises en œuvre par la Ville de Lille pour garantir la transparence de l'action publique et l'exemplarité des élus-es, et conformément à l'article 21 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal a créé, par délibération n° 21/4 du 05 février 2021, un Comité consultatif d'Ethique et de Transparence, et fixé sa composition. Par la même délibération, le Conseil Municipal a également procédé à la désignation en son sein des cinq élus du Conseil Municipal titulaires et des cinq élus suppléants qui y participeront. Afin de finaliser la composition de cette instance, il convient aujourd'hui de désigner, pour la durée du mandat, les personnalités extérieures, sur proposition des élus du Conseil Municipal membres du Comité et après avis du Maire.

21/138 Association Monnaies Locales sur la Métropole Lilloise - Désignation du représentant de la Ville dans les instances de l'association.
Adoptée à l'unanimité

Depuis 2016, la Ville de Lille accompagne la mise en œuvre et contribue à la co-construction d'un projet de Monnaie Locale Complémentaire Métropolitaine initié par la Métropole Européenne de Lille. Au terme des travaux sur ce projet, en février 2020, avec l'ensemble des partenaires réunis en trois collèges (citoyens, institutions et acteurs économiques), une association « Monnaies Locales sur la Métropole Lilloise » a été créée. Celle-ci propose une solution globale intégrant une monnaie locale citoyenne et une monnaie interentreprises, et assure le pilotage du projet. Par délibération n° 20/118 du 31 janvier 2020, la Ville de Lille a adhéré à l'association, approuvé son projet et ses statuts, et désigné le représentant de la Ville dans les instances de l'association. Il est demandé au Conseil Municipal, à la suite de son renouvellement, de désigner le nouveau représentant de la Ville dans les instances de l'association.

21/247 Vœu du groupe Lille en commun, durable et solidaire relatif à la situation des Ouïghours.
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille rappelle sa solidarité et son soutien fraternel à tous les membres de la communauté Ouïghoure, en Chine, dans le monde entier et en France, demande au Gouvernement de poursuivre toutes les actions mises en œuvre vis-à-vis des autorités chinoises pour permettre l'application du respect des droits humains et du droit de culte, l'arrêt des persécutions ainsi que la sécurité de la communauté Ouïghoure, incite le Gouvernement à poursuivre le dialogue avec les Etats membres de l'Union Européenne et l'ONU pour agir conjointement et garantir la protection de la communauté Ouïghoure et souhaite que le Gouvernement accueille les membres de la communauté Ouïghoure qui viendraient se réfugier en France et les protège.

21/248 Vœu du groupe Lille en commun, durable et solidaire de soutien à la déclaration politique du réseau des Villes santé de l'OMS.
Adoptée à l'unanimité

Le contexte actuel de crise sanitaire touche l'ensemble de la population française tant sur le plan physique que sur le plan psychique. L'un des impacts majeurs de cette crise sanitaire sur la santé des Français, au-delà des conséquences de la sédentarisation, de la déprogrammation des soins, est celui de la détérioration de la santé mentale. Malgré l'engagement de la Ville auprès des différentes associations, le déploiement d'actions permettant d'accompagner au mieux les Lilloises et les Lillois en difficulté, il semble dorénavant primordial que l'Etat se saisisse de la souffrance psycho-sociale. C'est pour cette raison que la Ville s'inscrit dans la démarche du Réseau des Villes-santé de l'OMS qui, par sa déclaration politique en date du 31 mars 2021, appelle le Gouvernement à préparer le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale en incluant un volet Santé mentale ambitieux.

21/249
Adoptée à
la majorité

Vœu du groupe Lille en commun, durable et solidaire pour une reconnaissance des vaccins contre la Covid comme biens communs.

Le Groupe Lille en commun, durable et solidaire déplore la gestion approximative de l'accès au vaccin et l'absence de méthode et de transparence dans la répartition des doses. Sur proposition des élu.e.s communistes, les élu.e.s du Groupe Lille en commun, durable et solidaire demandent à l'Etat Français de faire pression sur l'OMC pour que les vaccins et traitements contre la Covid-19 soient exclus des systèmes de brevet et régimes de propriété intellectuelle et deviennent des biens publics mondiaux, et demandent à l'Etat de solliciter l'Union Européenne pour veiller à ce que la législation introduise des obligations légales pour les bénéficiaires de fonds de l'UE en vue du partage des connaissances, de la propriété intellectuelle et des données relatives aux technologies de la santé pour la Covid-19 et en faveur de la transparence des contributions publiques, des coûts de production, des clauses d'accessibilité liées aux licences non exclusives.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Roger VICOT

COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

- 21/139** **Commune associée de Lomme - Subventions 2021.**
Adoptée à l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder, au titre de l'année 2021, des subventions de fonctionnement aux associations, pour un montant total de 12.773 €.
- 21/140** **Commune associée de Lomme - Subventions à diverses associations.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations au titre de l'année 2021.
- 21/141** **Commune associée de Lomme - Subvention à la Section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme dans le cadre des actions de prévention santé 2021.**
Adoptée à l'unanimité
- Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) Lille-Lomme-Hellemmes, signé en décembre 2012, la Commune associée de Lomme s'est engagée à développer des actions au sein des écoles et de diverses structures, municipales ou associatives, ayant pour objectifs, notamment, de favoriser le bien-être et une alimentation équilibrée et de qualité. Le CLS s'est terminé en 2017. L'ARS, le Département et la Commune associée de Lomme ont poursuivi le financement de ces actions qui doivent être co-financées par la Section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme, porteur des projets. Quatre actions sont mises en place. L'ensemble des projets s'élève à 45.500 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 16.000 € à la Section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme.
- 21/142** **Commune associée de Lomme - Prix du Marais 2021.**
Adoptée à l'unanimité Le Prix du Marais est un prix littéraire qui s'inscrit dans les activités d'un comité de lecture mis en place par l'Odyssée, Médiathèque de Lomme, et la compagnie de théâtre associée de la Ville, le Théâtre Octobre. L'objectif est de dépasser ce seul cercle et d'encourager tous les lecteurs à découvrir 8 textes d'auteurs contemporains. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer un prix d'un montant de 500 € au lauréat du Prix du Marais 2021.

21/143 **Commune associée de Lomme - Prime à l'achat de vélo et accessoires (Lomme en TransitionS - Mobilités durables).**
Adoptée à l'unanimité

Confrontée aux épisodes désormais récurrents de pollution atmosphérique due en partie à la circulation routière, la Commune associée de Lomme s'est engagée, dans le cadre de sa politique « Lomme en TransitionS », à développer une politique « Mobilités Durables » et sa cyclabilité. La Commune encourage dès lors ses habitants à acquérir un vélo et des accessoires de sécurité et d'équipement du vélo, en mettant en place un dispositif de prime à l'achat. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une prime à l'achat de vélo et accessoires aux habitants lommois.

21/144 **Commune associée de Lomme - Sous-location d'un terrain pour la création et l'animation d'un jardin potager bio par l'association "Les gens qui sèment" - Extension de l'emprise mise à disposition - Gratuité.**
Adoptée à l'unanimité

Pour la création et l'animation d'un jardin potager bio sur l'îlot 26 de la ZAC des Rives de la Haute Deûle à Lomme, la Ville a conclu, d'une part, une convention d'occupation à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée 355 C 6988, située sur cet îlot, avec la SORELI, propriétaire de l'îlot, et, d'autre part, une convention de mise à disposition à titre gratuit, comme le prévoit la délibération n° 19/131 du 04 avril 2019, de cette partie de la parcelle au bénéfice de l'association « Les gens qui sèment ». Par un avenant n° 1 à la convention entre la SORELI et la Ville en date du 22 janvier 2020, les parties sont convenues de mettre à disposition de la Ville une extension de la parcelle cadastrée 355 C 6988. Après plusieurs mois de fonctionnement, ce jardin potager bio est devenu un espace dynamique d'échange et de partage dans le quartier. Afin de pouvoir pérenniser cette action, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la sous-location, à titre gratuit, à l'association « Les gens qui sèment » de l'extension de la parcelle cadastrée 355 C 6988 pour l'animation du jardin potager bio.

21/145 **Commune associée de Lomme - Déplacement du marché de plein air de Mont-à-Camp.**
Adoptée à l'unanimité

Le nouveau parvis de l'hôtel de ville « Yvon Delaporte » a été conçu spécialement pour accueillir le marché du samedi matin, qui actuellement se tient sur la place du marché. Le transfert du marché sera effectif après l'achèvement et la réception des travaux par la Métropole Européenne de Lille et la Ville, soit à la date prévisionnelle 15 mai 2021. Il bénéficiera ainsi d'un site entièrement réaménagé et équipé de bornes électriques. C'est aussi l'opportunité pour l'espace public, la vie du quartier et les commerces proches de bénéficier d'une animation et d'une nouvelle attractivité. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le transfert du marché de Mont-à-Camp du samedi matin, de la place du Marché au nouveau site comprenant le Parvis Yvon Delaporte, l'Avenue de la République et la Place Jean Jaurès.

- 21/146** **Commune associée de Lomme - Cession d'une emprise sise rue Ronsard à Lomme.**
Adoptée à
l'unanimité
- La Ville est propriétaire d'une emprise en schiste rue Ronsard, servant de stationnement. Devant les nuisances et dégradations constatées (véhicule délaissé squatté, façade d'habitation percutée par une voiture, stationnement devant les sorties de garage, menuiseries dégradées par les projections de dérapages, ...), la Ville souhaite transformer ce terrain en espace paysagé ouvert aux riverains. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession d'une emprise déclassée du domaine public pour une surface d'environ 102 m² au prix de 6.120 €.
- 21/147** **Commune associée de Lomme - Maison Folie Beaulieu - Fonds de concours de la**
Adoptée à **Métropole Européenne de Lille (MEL) au titre de l'année 2020 - Convention de**
l'unanimité **partenariat entre la MEL et la Ville - Admission en recettes.**
- Depuis 2003, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé de favoriser la mise en place de relations de réseau entre les équipements culturels structurants autrement appelés le « réseau des fabriques culturelles ». La MEL a, dans ce cadre, décidé d'attribuer à la Ville un fonds de concours pour la Maison Folie Beaulieu à Lomme au titre de l'année 2020 d'un montant de 70.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la MEL et la Ville fixant les modalités de versement de ce fonds de concours.

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Franck GHERBI

COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMMES

21/148 **Commune associée d'Hellemmes - Subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles.**
Adoptée à l'unanimité

Le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de par son dynamisme et son implication dans la vie locale des Hellemmois. Quatre associations ont ainsi sollicité une subvention de la Commune associée d'Hellemmes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 15.200 €.

21/149 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'Association de Parents d'Elèves des Ecoles du Centre d'Hellemmes (APEECH).**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui œuvrent en partenariat avec la Commune pour le bien-être des enfants scolarisés dans les écoles hellemmoises. L'association APEECH a ainsi sollicité un soutien financier de 500 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

21/150 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention à la Caisse des Ecoles.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille et sa Commune associée d'Hellemmes s'appuient sur la Caisse des Ecoles pour assurer le dispositif de réussite éducative, lequel fait l'objet d'une convention avec l'Etat. En complément des dotations de la convention annuelle de réussite avec l'Etat, la Commune associée d'Hellemmes souhaite poursuivre le financement de la Caisse des Ecoles afin qu'elle puisse continuer au mieux les missions qui lui incombent. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € à la Caisse des Ecoles.

CONSEIL MUNICIPAL

4

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

21/151 **Délégation Transition Ecologique et Développement Soutenable - Appel à projets**
Adoptée à **2021 - Subventions aux associations - 1ère programmation - Conventions entre les**
l'unanimité **associations et la Ville.**

L'aide financière de la Ville est sollicitée par diverses associations pour la réalisation d'actions liées à la Transition Ecologique et au Développement Soutenable. L'appel à projets annuel de la délégation Transition Ecologique et Développement Soutenable pour 2021 a été lancé en janvier 2021. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions à 12 associations, pour un montant total de 62.600 €.

CLIMAT

21/152 **Signature de la Déclaration de Paris.**

Adoptée à
l'unanimité

Pour répondre à l'urgence climatique, mettre en place une relance économique soutenable suite à la Covid-19, pour protéger les habitants, il faut collectivement agir plus vite. Dans la lignée des nombreuses actions structurantes qu'elle mène de longue date, la Ville de Lille souhaite réaffirmer avec d'autres villes et régions du monde entier l'appel en faveur du climat lancé en décembre 2015 à l'occasion de l'accord de Paris conclu à l'issue de la COP 21. La Ville de Lille partage la conviction de l'urgence climatique portée par les Villes et Régions dans la Déclaration de Paris de décembre 2020 et du rôle clé que les collectivités locales ont à jouer dans la lutte contre le changement climatique. L'ambition municipale est claire : atteindre la neutralité carbone au plus tôt, dans le cadre d'un projet de ville durable et apaisée, inclusive et bienveillante. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la Déclaration de Paris.

ÉNERGIE

21/153 Rénovations EnergieSprong.

Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 20/330 du 09 octobre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la société Greenflex permettant la réalisation d'études technicoéconomiques réalisées à titre gracieux sur plusieurs écoles sélectionnées, le but étant de vérifier si ces écoles peuvent être rénovées selon la démarche EnergieSprong. La présente délibération a pour objet de présenter les groupes scolaires qui seront rénovés selon cette démarche EnergieSprong et de détailler la procédure qui sera mise en place, afin d'autoriser la signature du marché à venir.

FINANCES

21/154 Matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.

Adoptée à l'unanimité

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Des sessions de vente aux enchères sont organisées par la DNID tous les mois. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, de matériels divers.

ÉCONOMIE

21/155 Projet européen Tast'in Fives (Transforming Areas with Social Talents : Feed, Include, Value, Educate, Share) - Initiative européenne "Actions innovatrices urbaines" - Ajustements budgétaires entre partenaires en raison de l'extension du calendrier de mise en œuvre et de la clôture administrative et financière du projet - Avenant n° 5 à la convention de partenariat.

Adoptée à l'unanimité

La pandémie de coronavirus a fortement impacté le déroulement du projet Tast'in Fives et notamment le management de projet, le déroulement et le coût des chantiers. Par ailleurs l'Agence Nationale pour la Cohésion Territoriale (ANCT), disposant d'un budget de 182.000 € dans le cadre du projet Tast'in Fives (soit 145.600 € de fonds FEDER), a choisi de ne pas bénéficier de la subvention européenne. En effet, initialement, il avait été envisagé que l'ANCT réalise un certain nombre de travaux et justifie ainsi d'investissements en propre. Au gré de l'évolution du projet, il a été décidé que les travaux intérieurs à l'espace foodcourt seraient directement réalisés par les preneurs à bail. Dès lors, ne justifiant pas de dépenses, l'ANCT a renoncé à toute demande de subvention au titre de l'UIA. Il est proposé de réaffecter cette somme aux éléments du projet les plus impactés par les surcoûts et les retards. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 5 à la convention de partenariat stipulant ces modifications.

21/156 Association Maison de l'Emploi Lille-Lomme-Hellemmes - Subvention 2021 - Convention entre la Ville et l'association.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille est attachée au développement soutenable de son territoire, ce qui suppose d'accompagner les entreprises à créer les conditions de l'emploi durable, de favoriser la création d'emplois dans l'ensemble des quartiers, d'aider les Lillois à saisir les opportunités de formation et d'emploi ainsi que de bâtir des réponses nouvelles au chômage de longue durée. Un partenariat est établi de longue date avec l'association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes (MDE). Dans ce cadre, une convention d'objectifs est établie pour l'année 2021. Elle précise les actions que la Ville entend contribuer à financer au sein du programme global d'activités de cette association. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'Association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes d'une subvention, au titre de l'année 2021, d'un montant de 151.003 €, dont une avance de 120.802,40 € qui sera versée à la signature de la convention. Le solde, d'un montant de 30.200,60 €, sera versé à réception du rapport d'activité et des comptes certifiés 2020 de la MDE. Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

21/157 Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Association Maison de l'Emploi Lille-Lomme-Hellemmes - Subvention 2021 - Convention entre l'association et la Ville.

Adoptée à l'unanimité

En complément des actions financées dans le cadre de la convention d'objectifs entre la Ville de Lille et la MDE de Lille-Lomme-Hellemmes, un soutien est également apporté directement au Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif a pour objectif de permettre à des Lillois, Lommois et Hellemmois en difficulté d'insertion professionnelle d'accéder à un emploi durable ou à une qualification professionnelle grâce à des solutions sur mesure. Afin d'assurer la continuité de sa mission d'animation des actions mises en œuvre dans le cadre du PLIE en 2021, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'association MDE de Lille-Lomme-Hellemmes d'une subvention d'un montant total de 757.000 €, dont une avance de 605.600 €. Le solde, d'un montant de 151.400 €, sera versé à réception du rapport d'activité 2020 du PLIE et des comptes certifiés 2020 de la MDE. Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

21/158 Association Réussir la Mission Locale de Lille - Subvention 2021 - Convention entre l'association et la Ville.

Adoptée à l'unanimité

L'association Réussir la Mission Locale de Lille couvre les territoires de Lille, Hellemmes et Lomme. Elle assure des services d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement individualisé des jeunes vers l'emploi et la formation. Pour l'année 2021, une convention précise les actions que la Ville entend contribuer à financer au sein du programme global d'activité de l'association au bénéfice des jeunes lillois, lommois et hellemmois. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une avance de 1.004.630 € à l'association Réussir la Mission Locale de Lille. Le solde, d'un montant maximal de 251.158 €, sera versé à réception du rapport d'activité et des comptes certifiés 2020 de l'association. Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

CONSEIL MUNICIPAL

5

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Arnaud DESLANDES

SOLIDARITÉ ET COHÉSION DES TERRITOIRES

21/159 **Subventions destinées aux associations de solidarité - Conventions entre les associations et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à des associations, pour un montant total de 81.600 €, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville.

POLITIQUE DE LA VILLE

21/160 **Politique de la Ville - Subventions aux associations.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder des subventions complémentaires à deux associations pour des actions relevant du Contrat de Ville.

21/161 **Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.**
Adoptée à l'unanimité

Il s'agit de contribuer à l'enjeu majeur du Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. La Ville de Lille propose de soutenir le renouvellement d'un poste d'adulte relais. L'action concerne une association.

COORDINATION DES QUARTIERS ET
DES POLITIQUES DE PROXIMITÉ

21/162 **Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

Adoptée à
l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Bois-Blancs (5 demandes de subventions), Faubourg de Béthune (10 demandes), Fives (1 demande), Lille-Centre (5 demandes), Lille-Moulins (9 demandes), Saint-Maurice Pellevoisin (1 demande), Vauban-Esquermes (3 demandes) et Wazemmes (6 demandes).

CONSEIL MUNICIPAL

6

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Charlotte BRUN

ÉCOLES

- 21/163** **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**
Adoptée à l'unanimité Suite à avis favorables des Conseils de quartier, le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions à l'OCCE du Nord, pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Lille-Centre (2 demandes de subventions) et Lille-Moulins (1 demande).
- 21/164** **OCCE 0361 Victor DURUY - Retrait de subventions.**
Adoptée à l'unanimité L'école Victor DURUY a informé la Ville, par mail du 11 janvier 2021, de la non réalisation de l'animation. Par conséquent, l'OCCE 0361 Victor DURUY fait l'objet d'un trop perçu d'un montant de 289 €.
- 21/165** **Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.**
Adoptée à l'unanimité A la suite de la revalorisation du salaire minimum de croissance (SMIC) au 1^{er} janvier 2021, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les indemnités allouées aux enseignants qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte à compter de cette date.
- 21/166** **Désaffectation du logement de fonction enseignant attenant à l'école Suzanne Lacore sis 16 rue Bohin à Lille.**
Adoptée à l'unanimité La Ville est propriétaire d'un logement de fonction enseignant attenant à l'école Suzanne Lacore, sis 16 rue Bohin à Lille, aujourd'hui libre d'occupation. La Ville souhaite le destiner à un autre usage, en l'espèce loger un agent de la Ville en charge du groupe scolaire Berthelot Jules Verne/Suzanne Lacore. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal de décider la désaffectation de ce logement.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- 21/167** **Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire - Remises gracieuses.**
Adoptée à
l'unanimité Certaines familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou annulation des dettes contractées. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder aux familles présentées en annexe de la délibération une remise gracieuse totale pour les titres correspondants.

JEUNESSE

- 21/168** **Soutien à l'action de la plateforme service et aux dispositifs jeunesse - Subvention**
Adoptée à **accordée à l'Association Réussir la Mission Locale de Lille.**
l'unanimité La Mission Locale de Lille est un acteur incontournable sur le territoire. Elle offre un accompagnement personnalisé aux jeunes de 16 à 25 ans, à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Elle s'appuie sur différents leviers, dont le service civique, le Comité Lillois d'Aide aux Projets (CLAP) et le Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes (CLLAJ), pour amener les jeunes à s'accomplir et à concrétiser leur projet d'avenir à plus ou moins long terme. Pour préserver la dynamique engagée, la Ville de Lille entend soutenir l'action de l'association Réussir La Mission Locale en lui accordant, au titre de l'année 2021, une subvention répartie de la manière suivante : 68.800 € pour la plateforme service civique, 17.000 € pour le CLAP et 6.000 € pour le CLLAJ.

FAMILLES

- 21/169** **Parentalité - Subventions 2021.**
Adoptée à
l'unanimité La délégation Parentalité, à travers l'appel à projets 2021, s'attache à soutenir tous les parents dans l'exercice de leur fonction parentale en apportant une vigilance particulière aux parents confrontés à des difficultés liées à la complexité de leurs conditions de vie. C'est en ce sens qu'il est proposé de verser aux associations une subvention pour la mise en œuvre de leurs différents projets.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Jacques RICHIR

ESPACE PUBLIC

21/170 Changement de dénomination du Pont de Kharkov en Pont de Kharkiv.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville de Lille et la Ville de Kharkiv sont jumelées depuis 1978. Notre ville jumelle appartenait alors à l'Union soviétique. Ce jumelage, renouvelé en juin 1998 en tant que ville ukrainienne, est venu marquer une volonté d'ouverture vers l'Est de l'Europe. Chacune des coopérations de Lille a une rue à son nom. La dénomination « pont de Kharkov » correspond à celle de l'ancien nom de la ville. Il est donc proposé au Conseil Municipal de changer la dénomination du Pont de Kharkov en Pont de Kharkiv, afin d'utiliser désormais le nom ukrainien Kharkiv.

PROPRETÉ

21/171 Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi présumée.

**Adoptée à
l'unanimité**

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la remise gracieuse totale des créances reprises dans la délibération.

21/172 Marché performantiel de collecte des déchets ménagers et de nettoyage des espaces publics intramuros de Lille - Avenant à la convention de groupement de commandes - Avenant au marché portant prolongation et prestation supplémentaire.

**Adoptée à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 9 à la convention de groupement de commandes constituée entre la Ville et la MEL pour la passation et le suivi du marché de collecte des déchets ménagers et de nettoyage des espaces publics intramuros de Lille, ainsi que la signature de l'avenant n° 9 au marché de collecte des déchets ménagers et de nettoyage des espaces publics intramuros de Lille, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. L'avenant est conclu pour un montant de 13.327.939 € HT. Il prolonge la durée du marché de 12 mois,

soit jusqu'au 30 avril 2023, et ajoute une prestation de repasse sur la trentaine de stations de points d'apports volontaires pérennisée suite à l'expérimentation « BPL » sur Lille et Hellemmes, à compter du 1^{er} juin 2021.

21/173
Adoptée à
l'unanimité

Marché performantiel de collecte des déchets ménagers et de nettoyage des espaces publics intramuros de Lille - Convention de groupement de commandes entre la MEL et la Ville - Lancement de la procédure de dialogue compétitif - Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

En 2012, la Ville de Lille et la MEL ont conclu une convention de groupement de commandes en vue d'attribuer un marché global performantiel réunissant les prestations de collecte des ordures ménagères et de nettoyage des espaces publics sur le territoire intramuros de Lille. Le marché conclu avec la société LILEBO constitutif de cette convention de groupement de commandes présente un bilan positif : il a permis de mutualiser les moyens, de simplifier les interventions et d'améliorer la qualité de l'espace public. Au vu de l'échéance à venir dudit marché, dans la continuité de la convention de 2012 et afin d'intégrer les futures évolutions opérationnelles de la MEL dans le cadre d'une démarche performantielle, il est proposé de constituer à nouveau un groupement de commandes pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et les prestations de nettoyage des espaces publics sur les territoires urbains denses à haute attractivité territoriale, à savoir pour Lille, le territoire dit intra-muros. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la MEL et la Ville, de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, d'autoriser la procédure de dialogue compétitif en vue de l'attribution du marché global de collecte des ordures ménagères et de nettoyage des espaces publics de Lille intramuros, et d'autoriser le versement d'une prime, d'un montant maximum de 20.000 € TTC, à chacun des candidats admis à présenter une offre finale, à l'exclusion de l'attributaire désigné par la CAO dont la prime sera intégrée à sa rémunération.

VOIRIE

21/174
Adoptée à
l'unanimité

Chantiers de travaux - Exonération de droits de voirie.

A la suite de l'intégration de l'exonération des droits de voirie dans les pièces contractuelles de certains marchés publics de travaux, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ces exonérations pour cinq chantiers de travaux spécifiques.

CONSEIL MUNICIPAL

8

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

CULTURE

- 21/175** **Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels.**
Adoptée à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir et les modifications apportées aux modalités de prêts déjà consentis.
- 21/176** **Subventions aux opérateurs culturels.**
Adoptée à l'unanimité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Elle souhaite également aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations pour un montant total de 78.780 €, ainsi que la signature de la convention financière entre la Ville et l'Office de Tourisme de Lille.
- 21/177** **Tribunal administratif - Contrat de dépôt d'œuvres d'art.**
Adoptée à l'unanimité Le Tribunal administratif dispose d'une salle de réception. L'objectif du président du Tribunal est de pouvoir apporter un caractère plus artistique et patrimonial au lieu. Pour la Ville, c'est l'occasion de mettre en valeur un échantillon de son patrimoine hors les murs. Dans ce cadre, la Direction générale de la Culture a été sollicitée pour apporter ses compétences. La Direction du Patrimoine et le Musée d'Histoire Naturelle mettent en œuvre un dépôt d'œuvres d'art et d'objets scientifiques répondant au caractère protocolaire et historique du lieu. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de dépôt entre la Ville de Lille et le Tribunal administratif.

- 21/178**
Adoptée à l'unanimité
Palais des Beaux-Arts - Convention de mécénat avec le Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) pour l'exposition "Expérience Goya".
- La fondation Crédit Mutuel Nord Europe souhaite renouveler sa présence au côté de la Ville afin de l'accompagner dans ses efforts pour monter l'exposition « Expérience Goya ». Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat entre la Ville et la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe.
- 21/179**
Adoptée à l'unanimité
Musée de l'Hospice Comtesse - Contrat de cession de droits d'auteur entre la Ville de Lille et l'école de communication visuelle (ECV) de Lille.
- Les étudiants de l'ECV de Lille sont amenés à croquer des dessins des collections ou du bâtiment du Musée de l'Hospice Comtesse. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat, qui précise comment la Ville de Lille (et notamment le musée de l'Hospice Comtesse) peut utiliser ces dessins.
- 21/180**
Adoptée à l'unanimité
Musée de l'Hospice Comtesse - Adoption d'un règlement intérieur.
- Au-delà de sa programmation culturelle valorisant le patrimoine lillois, le musée accueille régulièrement des événements culturels, et notamment des installations artistiques dans le cadre des grandes éditions lille3000. Ce lieu prestigieux fait par ailleurs l'objet de nombreuses sollicitations de mise à disposition par des organismes privés pour la programmation de soirées événementielles ou de séminaires. Il convient dans ce contexte d'arrêter des modalités de fonctionnement et d'utilisation de l'équipement, afin d'adopter un cadre de référence pour l'ensemble de ses utilisateurs. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du Musée de l'Hospice Comtesse.
- 21/181**
Adoptée à l'unanimité
Exposition Kai Wu - Abrogation partielle de la délibération n° 20/72 - Fixation d'un nouveau tarif.
- L'exposition « Colors, etc. » de Lille3000 coïncidant avec celle du Musée de l'Hospice Comtesse « Kai Wu », il est demandé au Conseil Municipal d'abroger la délibération n° 20/72 en tant qu'elle a fixé un tarif d'accès à l'exposition « Kai Wu » pour tout usager présentant un billet d'entrée aux expositions organisées au Tri Postal par l'association Lille Métropole 2020, Capitale Mondiale du Design, et de fixer les droits d'accès à l'exposition « Kai Wu » pour tout usager présentant un billet d'entrée à l'exposition « Colors, etc. », organisée par lille3000, au tarif réduit tel que prévu par la délibération n° 20/458 du Conseil Municipal du 11 décembre 2020.
- 21/182**
Adoptée à l'unanimité
Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande de remise gracieuse des droits de scolarité.
- Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse partielle correspondant à la moitié de ses droits de scolarité au titre de l'année 2018/2019 à un élève du Conservatoire. Ses difficultés financières ne lui permettent pas de régler la somme de 1.866 €.

21/183 Conservatoire à Rayonnement Régional - Défraiements des membres de jury d'examens et de concours.

Adoptée à l'unanimité

Le Conservatoire organise des jurys de concours et examens. Deux délibérations prévoient le remboursement des défraiements des membres de jury. Afin de s'adapter au changement de montant de l'indemnité de repas et de regrouper les modalités dans une seule délibération, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter cette nouvelle délibération. Seul le montant de l'indemnité repas change, passant de 15,25 € à 17,50 €, pour respecter la législation en vigueur.

21/184 Avenant n° 1 à la convention de déploiement technique du dispositif City Pass entre la Ville et la Métropole Européenne de Lille autorisée par délibération n° 17/45 du 20 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille est partenaire du dispositif City Pass, permettant à ses détenteurs un accès facilité aux musées municipaux. La Métropole, partenaire par la mise à disposition de matériel technique, propose une prolongation de sa convention initiale jusqu'en 2024 par voie d'avenant. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les termes de cet avenant et d'en autoriser la signature.

21/185 Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Modalités d'application de la tarification - Année scolaire 2020/2021 - Conservatoire - Ecoles de musique de Lille, Lomme et Hellemmes - Centre d'arts plastiques et visuels - Ateliers théâtre et école de coupe et couture de Lomme.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les nouvelles modalités d'application des tarifications qui avaient été fixées par délibérations n° 19/653 du 19 décembre 2019 et n° 20/458 du 11 décembre 2020. Ces nouvelles modalités prennent en compte le service rendu dans le cadre des contraintes fixées par les mesures sanitaires.

21/186 Palais des Beaux-Arts - Musée de l'Hospice Comtesse - Musée d'Histoire Naturelle - Gratuité d'accès aux collections permanentes et expositions temporaires pour les usagers de moins de 30 ans et les étudiants pour une période de trois mois à compter de la réouverture des équipements.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité d'accès aux collections permanentes et expositions temporaires des trois musées lillois aux jeunes de moins de 30 ans et aux étudiants pour une période de trois mois, à compter de la réouverture de ces équipements.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

21/187 **Coopération décentralisée - Appel à projets "Clés en mains" du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères - Projet de coopération franco-marocain - Subventions à l'ADEME et à l'Université de Lille - Convention entre Lianes coopération et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

La Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a lancé un appel à propositions biennal pour les années 2020 et 2021 destiné à permettre la participation de collectivités territoriales françaises à des programmes de coopération décentralisée préparés par des associations. Lianes Coopération a répondu à cet appel à propositions en présentant un projet de coopération sur la thématique des énergies renouvelables à Oujda, ville partenaire de la Ville de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet « Clés en main » franco-marocain, d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2.470 € à l'ADEME et d'une subvention d'un montant de 1.080 € à l'Université de Lille, d'autoriser la signature de la convention entre Lianes coopération et la Ville pour la réalisation du projet, d'autoriser les dépenses de fonctionnement de la Ville liées au projet d'un montant de 41.000 €, et d'autoriser la Ville à remonter les dépenses auprès de Lianes coopération et d'en demander le remboursement à hauteur de 28.295 €.

21/188 **Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Aide d'urgence exceptionnelle - Ville de Naplouse.**
Adoptée à l'unanimité

La situation sanitaire en Palestine s'est fortement dégradée ces dernières semaines. La Ville de Naplouse, ville jumelle de Lille, est particulièrement touchée et fait face à un nombre croissant de nouveaux cas quotidiens et de personnes touchées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide exceptionnelle d'urgence d'un montant de 15.000 € pour soutenir la Ville de Naplouse dans la gestion de la crise sanitaire.

CONSEIL MUNICIPAL

9

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

21/189 **Quartier Lille-Moulins - Concession d'aménagement de l'îlot "Arsenal des Postes" -**
Adoptée à **à Protocole transactionnel entre la SAEM SORELI et la Ville.**
l'unanimité

La Ville a concédé à la SAEM SORELI, par délibération n° 87/310 du 10 juillet 1987, l'aménagement de l'îlot « Arsenal des Postes ». Les travaux et opérations permettant de finaliser la clôture de cette opération ont été effectués alors même que la durée de la concession a expiré depuis 2007. Un protocole transactionnel est donc établi afin que la Ville de Lille autorise la SORELI à inclure au bilan de l'opération les contrats et dépenses supportées par elle dans le cadre du suivi opérationnel des marchés passés et à passer pour permettre la rétrocession des ouvrages aux collectivités compétentes et la clôture administrative et financière de l'opération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ce protocole transactionnel entre la SAEM SORELI et la Ville.

NATURE

21/190 **Actions nature - Subventions aux associations.**
Adoptée à
l'unanimité

La Ville de Lille porte l'ambition d'accroître la présence de la nature et du végétal sous toutes ses formes. Dans ce cadre, elle souhaite impliquer les habitants et les associations dans ces actions en faveur de la nature, en soutenant particulièrement les initiatives citoyennes partagées avec la collectivité qui contribuent concrètement à leur essor. C'est autour de l'axe de la mobilisation du grand public et des habitants pour plus de nature en ville que s'oriente la nouvelle politique de la Ville de Lille et de soutien aux associations qui y participent via des actions concrètes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations.

21/191 **Occupation privative du domaine public pour un parcours "Accrobranche" au sein**
Adoptée à **du parc de la Citadelle - Fixation du montant de la redevance d'occupation.**
l'unanimité

En vue de la signature de la nouvelle convention d'occupation du domaine public autorisant une activité d'accrobranche au Parc de la Citadelle, il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation.

AGRICULTURE URBAINE

21/192 Agriculture urbaine - Subvention aux associations.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille porte une ambition forte et volontariste en matière d'agriculture urbaine. L'objectif est de concourir à une ville plus durable, en permettant à ses habitants de s'approvisionner en produits frais, de qualité, et produits au plus près de leur lieu de consommation. Concrètement, cela se traduit par la mise en œuvre de projets innovants mobilisant des équipes pluridisciplinaires et des compétences techniques pointues, comme à Concorde, à Fives-Cail, etc. En résonance avec ces projets d'envergure, c'est en impliquant largement les habitants dans les actions liées au développement de l'agriculture urbaine dans tous les espaces cultivés de la Ville que les bénéfices apportés par l'agriculture urbaine seront les plus importants. C'est pourquoi, dans le cadre de son programme de développement de l'agriculture urbaine, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement d'actions dans ce domaine, portées par des associations.

ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

21/193 Quartier Lille-Centre - Ancienne école Récamier-Ruault - Mise à disposition de locaux à l'association "Denier des Ecoles Laïques" - Fixation du montant de la redevance - Gratuité.

Adoptée à l'unanimité

L'association « Denier des Ecoles Laïques » occupe actuellement une aile de l'ancienne école Récamier, située rue Frédéric Mottez. Dans le cadre de la réorganisation de cet ensemble immobilier, où se trouvent également des services municipaux, il a été demandé à l'association de déménager dans une autre aile, en l'occurrence l'aile « Ruault ». L'activité de l'association reprendra dans ce nouveau local en septembre 2021. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de l'association de ces locaux, conformément à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

21/194 Quartier Lille-Centre - Cession au profit de la SPL Euralille - Site Saint-Sauveur.

Adoptée à la majorité

Dans le cadre de l'aménagement du site Saint-Sauveur, une première phase de cession de terrains par la Ville de Lille à la SPL Euralille a eu lieu en juin dernier. La deuxième phase de cessions de terrains communaux d'une surface de 20 946 m² permettra à la SPL Euralille d'une part d'étendre le Cours St-So et d'autre part d'aménager une partie du parc de la Vallée. Le montant hors taxe de la cession s'élèvera à 2.737.642,20 €, auquel s'ajouteront une TVA sur le montant HT et une TVA sur marge. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider la cession au profit de la SPL Euralille des parcelles cadastrées section HZ n° 91p1, HZ n° 90, HZ n° 190p1, HZ n° 190p2 et HZ n° 190p3.

21/195 Quartier Lille-Centre - 50 rue Gauthier de Châtillon - Mise à disposition de l'Ecole Supérieure de Journalisme - Tarification.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire du bien immobilier sis 50 rue Gauthier de Châtillon (parcelle cadastrée section OR n° 24). Ce bâtiment est occupé par l'Ecole Supérieure de Journalisme depuis 1981, au titre d'une convention d'une durée de 40 ans, arrivant à échéance. Une nouvelle convention devra donc être établie et signée par les deux parties. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de fixer la redevance d'occupation du domaine public du bâtiment situé 50 rue Gauthier de Châtillon à 125.000 € pour la première année, puis 150.000 € par an pour les quatre années suivantes, et enfin 180.000 € par an pour les sept dernières années, et ce à compter du 1^{er} septembre 2021.

21/196 Quartier Faubourg de Béthune - Ancien collège Albert Camus situé rue du Mal Assis - Mise à disposition de l'association des Eclaireuses et des Eclaireurs de France - Fixation du montant de la redevance - Gratuité.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire des locaux de l'ancien collège Camus, dont le bâtiment B est occupé par l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF) Lille 3 groupe Nicolas Benoit. La relocalisation de l'association dans les anciens vestiaires du site de l'ancien Syndicat Intercommunal Lille-La Madeline (SILILAM) situés sur le territoire de la Madeleine n'a pu aboutir. Il est proposé de renouveler l'actuelle occupation de l'association au sein du bâtiment B du site Camus pour une surface d'environ 210 m². La mise à disposition sera contractualisée par convention d'occupation du domaine public qui débutera à la date de sa signature pour une durée d'une année, renouvelable tacitement pour la même durée dans la limite d'une fois, soit pour une durée maximale de deux ans. Conformément à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, compte tenu de l'intérêt local des actions menées par l'association, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition de l'association de ces locaux à titre gratuit.

21/197 Quartier Lille-Moulins - Site de l'Arsenal des Postes - Parcelles en nature d'espaces verts sises rues Duguesclin, de Condé, Henri Noguères, Bayard et boulevard de Strasbourg - Cession par la SORELI au profit de la Ville de Lille.

Adoptée à l'unanimité

L'Arsenal des Postes est un ancien site militaire d'une superficie d'environ 30 000 m² situé dans le quartier de Moulins entre la rue de Condé et le boulevard de Strasbourg. Sur ces terrains appartenant à la Ville de Lille, une opération d'aménagement a été engagée en 1987 afin d'accueillir des logements et des activités compatibles avec l'habitat. Par délibération du 10 juillet 1987, le Conseil Municipal a concédé à la SAEM SORELI l'aménagement de l'îlot dit « Arsenal des Postes » dans le cadre d'une procédure de lotissement. Les travaux et opérations permettant de finaliser la clôture de cette opération ont été réalisés avec l'accord de la Ville de Lille mais la clôture de la concession n'est pas intervenue à ce jour. A cet effet, un protocole transactionnel dont la validation est soumise à ce présent Conseil Municipal sera régularisé, par lequel la Ville de Lille autorise la SORELI à inclure au bilan de l'opération les contrats et dépenses supportées par elle dans le cadre du suivi opérationnel des marchés passés et à passer pour permettre la rétrocession des ouvrages aux collectivités compétentes et la clôture administrative et financière de l'opération. Dans ce cadre, le square autour duquel les programmes de construction ont été réalisés était destiné à être cédé à la Ville de Lille en fin de concession. Dès lors, il convient de décider la cession de cette emprise par SORELI au profit de la Ville, les

espaces publics étant aujourd'hui réceptionnés, la levée de toutes les réserves étant réalisée, le square ayant été remis à la Ville. Par ailleurs, le protocole acte la cession à la Ville de la parcelle MT 48, en nature d'espace vert, sur laquelle devaient être réalisées 17 places de stationnement. La SORELI renonce dans ce cadre à la valorisation de cette parcelle et il convient de décider sa cession au profit de la commune également. Sera donc cédée une surface totale de 4 528 m² environ au prix de 352.989 €, conformément aux termes du protocole précité.

21/198
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Saint-Maurice Pellevoisin - Cité Saint-Maurice - Déclassement ancienne rue des Hautes Voies.

Dans le cadre de la requalification de la Cité Saint-Maurice lancée en juin 2016, la Ville de Lille a acquis la maîtrise foncière d'un certain nombre de parcelles constituant les espaces extérieurs. L'une de ces parcelles figure au cadastre comme appartenant à un propriétaire inconnu. Après plusieurs recherches historiques, il s'est avéré que cette parcelle cadastrée section BL n° 301 et d'une surface de 152 m² était une ancienne voie publique communale. Cette voie est devenue une voie privée non ouverte au public, expliquant ainsi son absence de transfert automatique au profit de la Métropole Européenne de Lille. Comme les autres parcelles communales, elle sera intégrée à l'Association Syndicale Libre. Néanmoins, dans la mesure où cette dernière ne gère plus les parcelles appartenant au domaine public depuis mars 2020 et s'agissant d'une parcelle désaffectée mais non déclassée, il est proposé de recourir au déclassement a posteriori dont la possibilité est offerte par l'ordonnance du 19 avril 2017.

21/199
Adoptée à
l'unanimité

Quartier Vauban-Esquermes - Déclassement a posteriori - Ancien port Vauban.

Le 23 février 1968, la Ville de Lille a vendu à Lille Métropole Habitat un terrain situé Quai Vauban et avenue Léon Jouhaux et comprenant une partie du port Vauban et un terre-plein, soit un terrain appartenant au domaine public communal. Si une délibération avait bien autorisé cette cession, aucune n'avait acté le déclassement. L'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques permet le déclassement a posteriori du domaine public n'ayant pas été déclassé avant cession lorsque cette dernière est intervenue avant le 19 avril 2017. Il est donc proposé au Conseil Municipal de déclasser a posteriori ce terrain de 9 845 m² afin de régulariser la cession de 1968.

ZOO

21/200
Adoptée à
l'unanimité

Parc zoologique - Subventions aux associations.

Dans le cadre des actions de conservation menées par le Parc Zoologique, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations pour leurs actions.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Anissa BADERI

HABITAT

21/201 **Subventions aux associations agissant dans le domaine de l'Habitat - Appel à projets 2021.**
Adoptée à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à 11 associations ayant répondu à l'appel à projets de la délégation Habitat pour 2021, pour un montant total de 216.585 €, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

HABITAT DURABLE ET INNOVANT

21/202 **Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades.**
Adoptée à l'unanimité

Dans le cadre de sa stratégie climat et de ses engagements pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la Ville de Lille considère comme prioritaire la massification de la rénovation durable du parc de logements privés anciens. Depuis longtemps, la Ville de Lille et ses Communes associées Hellemmes et Lomme sont fortement mobilisées en faveur de la rénovation durable de l'habitat, en particulier à travers la Maison de l'habitat durable ainsi que le versement de primes à la rénovation durable. La Ville de Lille a toujours porté une ambition et une méthode visant à accompagner les particuliers vers une rénovation globale alliant confort et performance énergétique et environnementale. Par délibération, la Ville de Lille attribue des aides globales à la rénovation de l'habitat et des primes spécifiques à la transition écologique, précarité énergétique, résidentialisation écologique des courées et au ravalement de façades. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des aides sollicitées.

CONSEIL MUNICIPAL

11

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Sébastien DUHEM

CONSEILS DE QUARTIERS

21/203

Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.

Adoptée à

l'unanimité

Par délibération n° 20/380 du 09 octobre 2020, modifiée en dernier lieu par délibération n° 21/87 du 05 février 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des conseillers de quartiers. Il est demandé au Conseil Municipal de compléter aujourd'hui cette liste, à la suite de nouvelles intégrations et de la démission de conseillers de quartier.

CONSEIL MUNICIPAL

12

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Sylviane DELACROIX

INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

21/204 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes handicapées.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations.

ACCESSIBILITÉ

21/205 Rapport 2019/2020 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

**Le Conseil
municipal
prend acte**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2019/2020 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, établi par la commission Handicap « Lille ouverte à tous ».

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Akim OURAL

RÉSORPTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

21/206 Réseau des Cyber espaces lillois - Actions de médiations numériques - Subventions 2021.
Adoptée à l'unanimité

Dans un contexte d'accélération de la dématérialisation des services publics et de déploiement de son programme d'E-administration, la Ville de Lille mène une politique volontariste d'inclusion numérique. Pour compléter les actions menées par les services municipaux en faveur de l'accès aux droits des usagers qui maîtrisent peu ou pas les usages numériques, la Ville soutient les actions de médiation numériques via le réseau des Cyber Espaces animés par les centres sociaux lillois. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations.

21/207 Plan France Relance - Emargement de la Ville au dispositif "Conseillers numériques France Service" - Recrutement de huit conseillers numériques en contrat de projet.
Adoptée à l'unanimité

En complémentarité des actions menées dans ses stratégies d'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme, la Ville de Lille souhaite émarger au dispositif « Conseillers numériques France Service », du fond « Inclusion numérique » du plan France Relance. En renforcement des dispositifs municipaux dédiés à l'accompagnement social et numérique des Lillois, ces conseillers et conseillères seront chargé-e-s d'accompagner tous les publics vers leur autonomie numérique et mettre en place, animer et superviser des ateliers numériques ainsi que des accompagnements individuels en étroite collaboration et à la demande des services auxquels ils seront rattachés. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Lille souhaite recruter 8 Conseiller-e-s numériques. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'émargement de la Ville à ce dispositif et d'autoriser le recrutement de huit conseillers numériques en contrat de projets pour une période de 24 mois maximum.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Estelle RODES

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

21/208 Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - Programme d'investissement
Adoptée à d'avenir - Agriculture urbaine - Site pilote - Fixation du montant de la redevance
l'unanimité d'occupation du domaine public.

Le secteur Concorde, au sein du quartier Faubourg de Béthune, fait l'objet d'un vaste projet de renouvellement urbain, qui intègre de façon transversale et innovante les thématiques de santé et d'urbanisme, au travers d'une démarche appelée « Quartier à santé positive ». Le développement d'un projet d'agriculture urbaine, intégrant des activités économiques, pédagogiques, sociales et environnementales fait partie des principaux axes de cette démarche. Ce projet d'agriculture urbaine s'appuie, d'une part, sur des aménagements et actions d'agriculture urbaine citoyenne et non professionnelle et, d'autre part, sur la création d'une ferme urbaine professionnelle, dont le modèle va être expérimenté pendant 3 ans via la mise à disposition par la Ville d'un terrain de 4 500 m² à Lille Sud Insertion, pour une activité de micro-maraîchage biologique et de formations. La présente délibération vise à déterminer le montant de la redevance du terrain mis à disposition de l'exploitant, pour un montant symbolique de 15 €.

ACHATS TRANSVERSAUX

21/209 Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.
Adoptée à
l'unanimité Les marchés publics (appel d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information de la Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces différents marchés.

21/210 Prestations de nettoyage des locaux.
Adoptée à
l'unanimité Le marché portant sur les prestations de nettoyage des locaux de la Ville de Lille, des Communes associées Hellemmes et Lomme et de leurs 3 CCAS arrivant à expiration, il convient de procéder au lancement d'un nouveau marché par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Franck HANOI

COMMERCE ET ARTISANAT

21/211
Adoptée à l'unanimité
Subvention à l'Union Commerciale Gambetta et Halles - Animation commerciale "Le Centenaire de l'Union Commerciale Gambetta et Halles".

En 2021, l'Union Commerciale Gambetta et Halles souhaite mettre en place une animation commerciale à l'occasion de son centenaire en mettant à l'honneur ses 81 commerçants adhérents par le biais d'une campagne de communication inspirée des années 1920 (plan des commerces, de style vintage, édité à 4 000 exemplaires, valorisation du passé commerçant de la rue, promotion des adhérents de l'union commerciale sur les réseaux sociaux, fleurissement dédié, spectacle de rue de la Compagnie du Triporteur, ...). Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 9.193,60 €. La subvention sollicitée auprès de la Ville de Lille s'élève à 920 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant total de 920 € au titre de la délégation Commerce et d'autoriser la signature de la convention entre l'Union commerciale Gambetta et Halles et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

HALLES ET MARCHÉS

21/212
Adoptée à l'unanimité
Subvention à l'association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Frais (Interfel) - Animation commerciale "Fête des fruits et légumes frais".

Comme chaque année, depuis 2011, l'association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes frais (Interfel) souhaite organiser, au mois de juin 2021, sa « Fête des fruits et légumes frais » sur un grand nombre de marchés lillois et hellemmois. Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 11.410 €. La subvention sollicitée auprès de la Ville de Lille s'élève à 4.500 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.500 € à l'association Interfel pour l'organisation de cette animation commerciale.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC–WAVRANT

SANTÉ

21/213 Pôles Ressources Santé 2021- Subventions aux associations - Conventions entre les associations et la Ville.
Adoptée à l'unanimité

Afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants en terme d'accès aux droits et aux soins, la Ville de Lille a mis en place en 2012 des Pôles Ressources Santé (PRS) dans 5 quartiers en Politique de la Ville : Lille-Fives, Lille-Moulins, Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Wazemmes. Les PRS sont destinés à promouvoir la santé auprès de toutes et de tous. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à l'appel à projets 2021, pour un montant total de 44.000 €, et d'autoriser la signature des conventions entre ces associations et la Ville.

21/214 Ambassadeur-drice.s santé - Appel à projets 2021 - Subventions aux associations.
Adoptée à l'unanimité

Afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants en terme d'accès aux droits et aux soins, la Ville de Lille a mis en place en 2012 des Pôles Ressources Santé (PRS) dans 5 quartiers en Politique de la Ville. Ces PRS sont destinés à promouvoir la santé auprès de toutes et de tous et ont développé la participation des habitantes et habitants à travers le dispositif des « ambassadeurs-drices de santé ». Aujourd'hui, 65 personnes se sont investies dans ce projet, sont formées et mettent en place des actions. En 2020, 387 habitants ont participé aux actions qu'ils mènent. C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à l'appel à projets « Ambassadeur-drice.s santé » 2021, pour un montant total de 12.000 €.

21/215 Projet territorial de santé mentale (PTSM) - Arrondissement de Lille - 2020-2024.
Adoptée à l'unanimité

Suite au décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France a mandaté la Fédération de recherche en santé mentale et psychiatrie afin de mener un diagnostic territorial de santé mentale en 2018. Il constitue l'étape préalable à l'élaboration d'un projet territorial de Santé Mentale (PTSM). Initiée en mars 2019 par un collectif d'acteurs du territoire, la démarche d'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de l'arrondissement de Lille s'est déployée autour d'une méthodologie participative. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la participation de la Ville à la réflexion et à la mise en place de ce PTSM.

21/216 Convention constitutive du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole.

Adoptée à l'unanimité

La Ville de Lille est membre fondateur du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole (RSSLM) depuis sa création en 2005. Celui-ci a été étendu en 2019 et intervient désormais, non plus uniquement sur Lille intra muros, mais sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille. De nouveaux membres associés ont été intégrés au fonctionnement du réseau. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention constitutive du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

21/217 Quartier Lille-Moulins - Ancienne école Saint-Exupéry située boulevard de Strasbourg - Mise à disposition de l'association "La Sauvegarde du Nord" - Fixation du montant de la redevance - Gratuité.

Adoptée à l'unanimité

Comme chaque année, la Ville de Lille soutient le dispositif d'hébergement d'urgence mis en œuvre par la Préfecture pour mettre à l'abri les personnes qui vivent dans la rue en période de grand froid. Une partie des locaux du site de l'ancienne école Saint-Exupéry convient parfaitement à l'association « la Sauvegarde du Nord » pour effectuer la veille hivernale et également de l'hébergement d'urgence le reste de l'année. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition au profit de l'association « la Sauvegarde du Nord » de ces locaux sur le site de l'ancienne école Saint Exupéry, conformément à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Jean-Claude MENAULT

SÉCURITÉ

21/218 **Vidéoprotection - Conventions relatives à la fixation de dispositifs sur le domaine**
Adoptée à **privé (caméras nomades) entre la Ville et les propriétaires ou syndicats de**
la majorité **copropriétaires concernés.**

Par délibération n° 20/395 en date du 09 octobre 2020, le Conseil Municipal autorisait l'extension du dispositif de vidéoprotection et la création d'un centre de supervision urbain. Par délibération n° 21/98 en date du 05 février 2021, le Conseil Municipal autorisait la signature des conventions d'occupation temporaire d'ancrage de dispositif de vidéoprotection avec les propriétaires ou syndicats de copropriétaires identifiés dans les secteurs concernés par cette extension. De nouveaux immeubles ont été identifiés depuis comme pouvant permettre l'installation de ces dispositifs de vidéoprotection. Il convient dès lors de pouvoir autoriser la signature des conventions ad hoc avec les propriétaires ou syndicats de copropriétaires concernés.

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

21/219 **Subvention à l'association LA BARAQUE pour une action d'éducation aux médias.**

Adoptée à
l'unanimité

« La Baraque » est une association qui conçoit et met en œuvre des ateliers d'Education aux Médias et à l'Information en faveur d'un public de jeunes et d'adultes. L'éducation aux Médias et à l'Information étant inscrite dans les priorités de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à cette association.

POLICE MUNICIPALE

21/220
Adoptée à
l'unanimité

Création de l'Hôtel de Police Municipale - Travaux de réhabilitation du site Ruault Récamier.

Dans le cadre de la création d'un Hôtel de Police, regroupant l'ensemble des personnels de la Police Municipale sur le site Ruault Récamier, il convient de réaliser des travaux de réhabilitation et d'aménagement du site. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés publics après avis de la Commission d'Appels d'Offres.

CONSEIL MUNICIPAL

20

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Sarah SABE

SPORT

21/221 Associations sportives - Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations ou à caractère exceptionnel.
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à des clubs sportifs pour l'organisation de manifestations, pour un montant total de 5.250 €. Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal d'annuler la subvention d'un montant de 2.000 € au Pôle Excellence Gymnastique Rythmique du Grand Lille allouée par délibération n° 21/102 du 05 février 2021, l'association ayant informé la Ville de l'annulation des Championnats interdépartementaux les 20 et 21 mars 2021.

21/222 Sport - Aide à la prise de la licence sportive en club à destination des familles lilloises, lommoises et hellemmoises - Reconduction du dispositif pour la saison 2021/2022.
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement du dispositif d'aide à la licence sportive pour la saison 2021/2022 et ainsi le versement des aides aux clubs sportifs partenaires de ce dispositif.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

RESSOURCES HUMAINES

21/223
Adoptée à l'unanimité
Pourvoi possible de postes permanents par des agents contractuels de droit public en l'absence de candidatures titulaires adaptées.

La loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 permet le recours au recrutement contractuel, en contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, aux emplois de catégorie A, B et C. La Ville de Lille, qui développe de nombreuses politiques dans des domaines variés au regard de ses compétences et des besoins du territoire, doit se doter d'agents hautement qualifiés, disposant à la fois d'une expérience probante, d'une expertise métier et de la connaissance des spécificités locales. Elle peut également rencontrer des difficultés de recrutement pour un certain nombre de métiers spécifiques ou en tension relevant des catégories B et C. Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la possibilité de recourir au recrutement d'agents contractuels pour les postes énoncés dans la délibération en cas d'absence de candidature d'agent titulaire correspondant au profil.

21/224
Adoptée à l'unanimité
Vacation horaire - Direction de la Petite Enfance - Revalorisation de la rémunération des médecins intervenant dans les crèches municipales.

Conformément à l'article R. 2324-39 du Code de la santé publique, des médecins vacataires interviennent dans les crèches municipales afin d'assurer la surveillance de la crèche et des enfants accueillis, mais également la supervision des équipes. Par délibération n° 08/547 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal avait fixé leur rémunération à un taux horaire brut de 56,60 €. Il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal de revaloriser le taux horaire de vacation des médecins intervenant dans les crèches municipales.

21/225 Octroi de remises gracieuses suite à l'émission de titres de recettes.

Adoptée à l'unanimité

Lors de la mise en œuvre de la paie des agents, certaines évolutions de situations ne sont pas prises en compte immédiatement et peuvent conduire à des régularisations les mois suivants pour des agents titulaires et non titulaires. Ces régularisations entraînent parfois l'émission de titres de recettes ou d'ordres de reversement, qui peuvent conduire à de réelles difficultés humaines et sociales. Dans ce cadre, lors de la réception de l'avis de paiement émis par la Trésorerie, certains agents sont amenés à présenter une demande de remise gracieuse partielle ou totale. Ces demandes font l'objet d'une étude par les services sociaux de la Ville de Lille. A la suite de cette analyse, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux agents concernés une remise gracieuse partielle ou totale.

RELATIONS SOCIALES

21/226 Personnel municipal - Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la chaire universitaire STICO des Facultés de l'Université Catholique de Lille, Ensembl et la Ville de Lille.

Adoptée à l'unanimité

Par délibération n° 19/317 du 14 juin 2019, la Ville a engagé un partenariat avec la chaire STICO des Facultés de l'Université Catholique de Lille et les Ateliers Humanicité (renommés depuis « Ensembl »), dans le cadre de ses actions innovantes en matière de management, d'organisation du travail et de réflexion sur les pratiques professionnelles. Au regard des perturbations causées par la crise sanitaire, il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 les effets de la convention signée pour la période allant de mars 2019 à juillet 2021. Toutes les autres dispositions (financières, modalités d'évaluation, communication, etc.) restent inchangées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la chaire universitaire STICO des Facultés de l'Université Catholique de Lille, Ensembl et la Ville stipulant ces modifications.

CONSEIL MUNICIPAL

22

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Marielle RENGOT

VIE ASSOCIATIVE

21/227

Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un montant total de 10.800 €.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Anne GOFFARD

RISQUE PANDÉMIQUE

21/228 **Centre de vaccination municipal spécialisé dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19 - Convention entre l'association ACESS, gestionnaire du centre de santé de Lille-Fives, et la Ville.**
Adoptée à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention entre l'association ACESS, gestionnaire du centre de santé de Lille-Fives, et la Ville permettant d'assurer le fonctionnement du centre de vaccination municipal spécialisé dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19, situé 91, rue de Lannoy à Fives.

21/229 **Centre de vaccination Zénith de Lille - Convention cadre.**
Adoptée à l'unanimité

Dès le mois d'octobre dernier, puis à nouveau en janvier, la Ville avait proposé qu'un centre de vaccination ouvre ses portes dans les locaux du Zénith, dans une logique de « vaccinodrome ». Faute d'approvisionnement suffisant en vaccins, l'ouverture d'un tel centre a été écartée par l'Agence Régionale de Santé, avant d'être sollicitée, il y a une quinzaine de jours, par le Préfet du Nord chargé par le Gouvernement de sa mise en place. Sous la responsabilité du CHU, différentes institutions se sont engagées dans ce dispositif, en particulier Lille Grand Palais, dont la Ville est l'actionnaire principal, qui met à disposition ses locaux gracieusement, pour toute la durée de la campagne de vaccination. La Ville de Lille, à travers le centre de vaccination du Zénith, va donc poursuivre son soutien à la lutte contre la Covid-19, en ayant contribué à la création et en participant au fonctionnement de ce site, par des apports logistiques et humains. Aussi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention cadre relative à l'ouverture du centre de vaccination Zénith de Lille.

CONSEIL MUNICIPAL

26

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

BIBLIOTHÈQUES ET AUX MÉDIATHÈQUES

21/230

Bibliothèque municipale - Adoption du nouveau règlement intérieur.

Adoptée à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement de la Bibliothèque municipale.

CONSEIL MUNICIPAL

32

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Eddie JACQUEMART

ACCÈS AUX VACANCES ET LOISIRS

21/231 **Dispositif "Tous en vacances !" - Séjours individuels durant l'été et l'automne 2021 -**
Adoptée à **Convention entre l'association Azureva et la Ville.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'association Azureva et la Ville en vue de permettre l'organisation de séjours individuels à prix réduit pour les Lillois, Lommois et Hellemmois durant l'été et l'automne 2021.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Camille STIEVENARD

PETITE ENFANCE

21/232 **Association Premiers Pas - Avenant à la convention d'occupation du Centre de la Petite Enfance Vauban-Esquermes.**
Adoptée à l'unanimité

Afin de permettre à l'association Premiers Pas de conventionner avec les partenaires associatifs occupants les locaux du Centre de la Petite Enfance, il est nécessaire de modifier la convention d'occupation en cours par avenant.

CRÈCHES

21/233 **Association La Sauvegarde du Nord - Création d'une Crèche de prévention précoce.**
Adoptée à l'unanimité

L'association la Sauvegarde du Nord a développé un projet d'expérimentation d'innovation de santé : une crèche de prévention précoce pour les bébés et très jeunes enfants à risques de négligence et/ou carence. D'une capacité d'accueil de 20 places, 10 places seront réservées à des enfants à risques et 10 places seront réservées à des familles lilloises afin de continuer à répondre à la demande croissante des usagers. Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'association la Sauvegarde du Nord, au titre de l'année 2021, une subvention de fonctionnement pour la gestion de la crèche pour 9 mois d'activité d'un montant de 18.000 € et une subvention de 11.250 € pour l'accompagnement des familles vulnérables dans le cadre de l'innovation autour de la prévention précoce.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Justine RATELADE

SENIORS

21/234
Adoptée à
l'unanimité

Seniors, Politiques intergénérationnelles - Appel à Projets 2021 - Subventions aux associations.

La Ville de Lille s'est fortement engagée, depuis quelques années, dans une politique volontariste destinée aux seniors dans le but de lutter contre l'isolement et la rupture du lien social. Elle a ainsi lancé un appel à projets 2021 « Seniors, politiques intergénérationnelles » à destination des associations œuvrant dans ce domaine, afin de mettre en place, par leur biais, des actions adaptées aux besoins des aînés pour les maintenir au quotidien dans le tissu social. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 52.290 €, et la signature de la convention avec l'association SIEL BLEU.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Didier JOSEPH-FRANCOIS

GESTION TECHNIQUE DURABLE DES BÂTIMENTS

21/235
Adoptée à
l'unanimité

Accord-cadre portant sur des travaux de maintenance pour la Ville de Lille, ses Communes associées de Lomme et Hellemmes, les CCAS de Lille, Lomme et d'Hellemmes et le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière (SIGFA) pour animaux errants de Lille et ses environs, ainsi que des bâtiments appartenant à des tiers sur lesquels le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Lille est amené à intervenir en situation de péril.

Le patrimoine de la Ville de Lille et de ses Communes associées est dense et diversifié. Afin de maintenir et de mettre en sécurité ce patrimoine, il est nécessaire de disposer d'outils de commande adaptés et réactifs. Il y a lieu de désigner des opérateurs économiques capables d'intervenir sur l'ensemble des besoins propres à ce patrimoine spécifique.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Christelle LIBERT

JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGÉS

21/236 **Subventions aux associations agissant dans le domaine des jardins familiaux et partagés.**
Adoptée à
l'unanimité

La Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier aux associations du territoire dans leurs projets liés au développement des jardins familiaux et partagés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations.

21/237 **Modalités d'attribution des jardins familiaux - Création d'une commission consultative d'attribution.**
Adoptée à
l'unanimité

Afin de mieux prendre en compte la motivation des demandeurs et leur situation spécifique, il est proposé au Conseil Municipal la création d'une commission d'attribution des parcelles de jardins familiaux et l'adoption du règlement de ladite commission consultative.

CONSEIL MUNICIPAL

38

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Marion GAUTIER

BUDGET

21/238 **Exercice 2021 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal - Décision Modificative n° 1.**
Adoptée à l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

21/239 **Exercice 2021 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe de la Commune associée de Lomme.**
Adoptée à l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

21/240 **Exercice 2021 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe de la Commune associée d'Hellemmes.**
Adoptée à l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Pierre POSMYK

BIODIVERSITÉ

21/241 Subventions aux associations agissant dans le domaine de la biodiversité.

**Adoptée à
l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier aux associations du territoire dans leurs projets liés au développement de la biodiversité. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations.

FERME PÉDAGOGIQUE

21/242 Ferme pédagogique - Subvention à l'association Animavia.

**Adoptée à
l'unanimité**

Dans le cadre des activités et du développement de la Ferme Pédagogique Marcel Dhénin, la Ville de Lille souhaite accompagner financièrement l'association Animavia, partenaire historique de la ferme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 20.000 € à l'association Animavia pour la réalisation d'actions à la Ferme Pédagogique Marcel Dhénin.

Séance du 9 avril 2021

Rapporteur : Jérôme PIANEZZA

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

21/243 **Droits de l'Homme/Lutte contre les discriminations - Subventions aux associations -**
Adoptée à **1ère répartition 2021.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations œuvrant dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

21/244 **Relations internationales et européennes - Subvention à la Fondation de Lille pour le**
Adoptée à **Festival des Solidarités Internationales.**
l'unanimité

Le Festival des Solidarités Internationales est un événement grand public de sensibilisation à la solidarité internationale et au développement durable. Cet événement est décliné chaque année au niveau local. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 27.000 € à la Fondation de Lille pour l'organisation du Festival.

21/245 **Relations internationales et européennes - Appel à projets "clés en main" du**
Adoptée à **Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères - Projet de coopération franco-**
l'unanimité **polonais - Subvention à l'association régionale Nord-Pas-de-Calais des CEMEA -**
 Conventions.

La Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a lancé un appel à propositions biennal pour les années 2020 et 2021 destiné à permettre la participation de collectivités territoriales françaises à des programmes de coopération décentralisée préparés par des associations. Lianes Coopération a répondu à cet appel à propositions en présentant un projet de coopération franco-polonais sur la thématique de la mobilité des jeunes. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet « Clés en main » franco-polonais, d'autoriser la signature de la convention entre Lianes coopération, la Mission locale de Lille et la Ville, et la convention entre Lianes coopération, l'association régionale Nord-Pas-de-Calais des CEMEA et la Ville, et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 1.500 € à l'association régionale Nord-Pas-de-Calais des CEMEA pour la réalisation du projet.

21/246 **Relations internationales et européennes - Charte d'adhésion à la plateforme des**
Adoptée à **collectivités solidaires avec SOS MEDITERRANEE.**
l'unanimité

Par délibération n° 20/425 du 09 octobre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 15.000 € à l'association SOS MEDITERRANEE pour financer ses opérations de sauvetage en mer Méditerranée. Il est proposé au Conseil Municipal de valider la signature de la charte d'adhésion de la Ville de Lille à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS MEDITERRANEE.